



**CLASSEMENT SANS SUITE D'UNE  
DECLARATION PREALABLE**  
**DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

**DOSSIER N° DP  
062758 25 00040**  
dossier déposé

**SURFACE DE PLANCHER**  
**NEANT**

incomplet le 24 mars 2025

**de** FLEYRAT DAVID  
**demeurant** 171 Route de Desvres  
62280 Saint-Martin-Boulogne  
**pour** Poses de barrières et enrochement  
**sur un** 171 Route de Desvres 62280 SAINT  
**terrain sis** MARTIN BOULOGNE  
 cadastré BD258, BD263

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 24/03/2025 à la mairie de SAINT MARTIN BOULOGNE une demande de déclaration préalable.

Par lettre du 01/04/2025, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

DPA1. Plan de situation du terrain : Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]

DPA03. Plan en coupe précisant l'implantation de la construction : Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]

DPA04. Plan des façades et des toitures : Un plan des façades et des toitures [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme]

À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...). Inutile pour un simple ravalement de façade

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de SAINT MARTIN BOULOGNE en date du **01/07/2025**, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de **rejet**.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Fait à SAINT MARTIN  
BOULOGNE